

---

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Rapport de la

## **Réunion d'experts des statistiques du travail**

**Genève, 3 – 6 décembre 2007**

**Mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP)**

Genève, 2008



**BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL GENÈVE**

---



ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Rapport de la

## **Réunion d'experts des statistiques du travail**

**Mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP)**

Genève, 2008



---

## Table des matières

	<i>Page</i>
1 Ouverture de la réunion.....	1
1.1 Considérations générales .....	1
1.2 Remarques liminaires et élection du Bureau .....	1
2. Considérations générales et aperçu du travail effectué .....	2
3. Cadre conceptuel de la CITP mise à jour.....	2
4. Vue d'ensemble des changements dans le projet de CITP-08 .....	3
5. Examen de la structure de la classification mise à jour.....	4
Grand groupe 1: Directeurs, cadres de direction et membres de l'Exécutif et des corps législatifs .....	4
Grand groupe 2: Professions intellectuelles et scientifiques.....	5
Grand groupe 3: Professions intermédiaires .....	5
Grand groupe 4: Employés de type administratif .....	6
Grand groupe 5: Personnel des services et vendeurs .....	6
Grand groupe 6: Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche.....	6
Grand groupe 7: Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat.....	7
Grand groupe 8: Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage .....	7
Grand groupe 9: Travailleurs non qualifiés .....	7
Grande groupe 0: Professions militaires.....	8
6. Examen du projet de résolution et des changements convenus concernant le projet de structure de la classification .....	8
7. Examen des travaux prévus à l'avenir et des plans du BIT en vue d'appuyer l'application de la CITP mise à jour .....	8
ANNEXE 1: Résolution sur la mise à jour de la Classification internationale type des professions.....	10
Annexe à la résolution: .....	12
Structure de la (CITP-08), titres et codes des groupes.....	12
Grands groupes .....	12
Grands groupes et sous-grands groupes.....	13
Grands groupes, sous-grands groupes et sous-groupes.....	15
Grands groupes, sous-grands groupes sous-groupes et groupes de base .....	22
Liste des participants .....	45



---

# 1 Ouverture de la réunion

## 1.1 Considérations générales

1. Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a convoqué la réunion d'experts sur les statistiques du travail sur la mise à jour de la *Classification internationale type des professions (CITP)* du 3 au 6 décembre 2007, conformément à la résolution adoptée en 2003 par la *17e Conférence internationale des statisticiens du Travail (CIST)*. Aux termes de cette résolution, approuvée par le Conseil d'administration en mars 2004, le Bureau était invité à mettre à jour la CITP d'ici la fin 2007 et à convoquer une Réunion tripartite *d'experts* en vue d'adopter la classification et d'adresser les recommandations requises au Conseil d'administration de l'OIT. Ce calendrier a été établi de façon à ménager un temps suffisant pour effectuer la mise à jour et permettre des adaptations nationales de la classification, dans la perspective de son utilisation lors du cycle de recensement national de population qui aura lieu à partir de 2010.
2. C'est lors de la 34e session de la *Commission de statistique des Nations Unies*, en mars 2003, qu'il fut initialement demandé que le calendrier du BIT pour la révision de la CITP soit défini de façon que celle-ci puisse répondre aux besoins du prochain cycle de recensement de population. Lors de la 35e session de la Commission, tenue en mars 2004, le BIT a pris l'engagement d'achever les travaux avant la fin de l'année 2007, sachant que la classification mise à jour serait présentée à la Commission lors de sa réunion de mars 2008.
3. Ont participé à la réunion d'experts, à l'invitation du Conseil d'administration, les experts de 16 gouvernements (Australie, Barbade, Botswana, Canada, République populaire de Chine, Colombie, France, Jordanie, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Tanzanie, Tunisie, Royaume-Uni, Etats-Unis et Uruguay), de même que six experts nommés suite à des consultations avec le groupe des employeurs et trois experts nommés suite à des consultations avec le groupe des travailleurs. Étaient également présents à la réunion à titre d'observateurs, des représentants du Brésil et de l'Espagne, ainsi que des représentants des Nations Unies (CEA-NU), des institutions spécialisées de l'ONU (FAO et OMS), d'organisations internationales non gouvernementales (ONG) et d'Eurostat. Une liste des participants est jointe à ce rapport.
4. Les délibérations de la réunion ont été basées sur le rapport<sup>1</sup> préparé par le BIT dans ces langues de travail, anglais, français et espagnol. Le rapport présentait les antécédents de la réunion, les raisons concernant les changements proposés à la structure de la CITP, ainsi qu'un projet de résolution pour la réunion et un projet de la nouvelle structure de la CITP. Le secrétariat du BIT a mis à la disposition de la réunion des documents de travail. Ceux-ci présentaient les projets de définitions qui décrivent le contenu des groupes proposés. Les documents de travail étaient disponibles uniquement en anglais.

## 1.2 Remarques liminaires et élection du Bureau

5. Dans son discours d'ouverture, M. A. Sylvester Young, directeur du Bureau de statistique de l'OIT, a souligné le caractère historique de la réunion, en ce sens que la 17e CIST lui a confié la tâche d'examiner une proposition en vue d'établir une version mise à jour et révisée de la CITP, et d'adresser directement au Conseil d'administration une recommandation sur les résultats de la

<sup>1</sup> BIT: *Rapport: Réunion d'experts sur les statistiques du travail: Mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP)*, BIT, Genève, 2007

---

discussion. Tous les précédents rapports au Conseil d'administration concernant des normes internationales nouvelles ou révisées en matière de statistiques du travail, étaient établis par la CIST elle-même, à la suite de réunions préparatoires d'experts des statistiques du travail. M. Young a également souligné que les participants étaient invités à agir en tant qu'experts et non en tant que représentants de leur gouvernement ou d'un groupe ou d'une institution quels qu'ils soient : l'important est d'arriver à établir un instrument reflétant les pratiques optimales et non pas nécessairement celles de leurs pays respectifs. Il a également saisi cette occasion pour remercier tous les gouvernements, institutions et personnes qui ont prêté leur concours à l'OIT dans les travaux qui ont abouti aux propositions dont est saisie la réunion d'experts.

6. M. Derek Bird (Royaume-Uni) a été élu président de la réunion et Mme Dixie A. Sommers (Etats-Unis) a été élue rapporteur. Des participants ont été invités à siéger au sein d'un comité de rédaction chargé de seconder le rapporteur de façon à garantir l'exhaustivité et la cohérence de la terminologie entre les versions anglaise, française et espagnole de la résolution soumise à la réunion. Les experts du Canada, de la France, de l'Espagne, de la Suède et de l'Uruguay ont été acceptés pour siéger à ce comité. Se sont également joints à eux un expert nommé par les employeurs et un expert nommé par les travailleurs.
7. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat du BIT.

## **2. Considérations générales et aperçu du travail effectué**

8. Dans sa présentation des considérations générales relatives à la réunion, le représentant du Directeur général a insisté sur la diversité des applications pour les classifications nationales des professions, c'est-à-dire des instruments utilisés pour l'établissement de statistiques sur la structure des professions et l'évolution de la main-d'œuvre des différents pays ainsi que leurs structures sociales, pour l'appariement des demandeurs et des offres d'emploi, et pour la gestion des migrations internationales de travailleurs. Il a rappelé aux participants que la 17<sup>e</sup> CIST avait « conclu que les principes fondamentaux et la structure de base de la CIP-88 devaient demeurer inchangés » suite au processus de modification et de mise à jour de la CIP-88, de façon à « garantir que cette dernière continue à servir de modèle efficace pour les classifications professionnelles nationales ». Il a brièvement exposé les grandes lignes des travaux effectués pour arriver aux propositions dont est saisie la réunion, et la nature des modifications soumises pour examen aux participants. Il a également décrit succinctement les initiatives que prendra l'OIT à la suite de la réunion d'experts: il serait notamment important de préparer des définitions descriptives de tous les groupes ainsi qu'un index de la classification dans les trois langues, de façon à clarifier le contenu de tous les groupes de même que leurs délimitations.
9. Certains experts ont insisté sur l'importance des définitions et sur la nécessité de mises à jour fréquentes de la classification dans le cadre de sa structure révisée. Il a également été souligné que la classification devrait également comprendre et indiquer les emplois caractéristiques de l'économie informelle.

## **3. Cadre conceptuel de la CIP mise à jour**

10. En présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du Directeur général a expliqué que les principaux éléments du cadre conceptuel adoptés pour la CIP-88 avaient été maintenus, avec des modifications mineures et des explicitations qui ont servi de base à la mise à jour. Le principal changement est le suivant : pour les besoins de la classification, le concept de niveau de compétences a été appliqué en insistant davantage sur la nature du travail effectué que sur les niveaux requis d'éducation de type classique. Les experts se sont accordés à considérer que cette approche était utile.



---

#### 4. Vue d'ensemble des changements dans le projet de CITP-08

11. En présentant une vue d'ensemble des changements qu'il était proposé d'apporter à la classification, le représentant du Directeur général a souligné que la CITP devait mieux refléter les conséquences des changements rapides du monde du travail liés à l'expansion des technologies de l'information et des communications, et que certaines compétences spécialisées étaient devenues moins importantes que par le passé. La classification devrait aussi être améliorée de façon à mieux refléter les spécialisations dans des secteurs d'activités où les femmes sont souvent majoritaires, par exemple dans les professions de services et d'administration, de même que dans des professions numériquement importantes du secteur informel, a-t-il également souligné.
12. La prise en compte de ces considérations, de même que la nécessité de mettre à jour et clarifier les distinctions à établir à différents niveaux de la classification, ont abouti à une proposition dans laquelle le nombre de sous-grands groupes passait de 28 dans la CITP-88 à 42, tandis que tous les grands groupes augmentaient également, à l'exception des grands groupes 6 – *Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche* et 8 – *Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage*. La plus forte augmentation proposée vise le grand groupe 9 – *Travailleurs non qualifiés*. L'augmentation du nombre de sous-groupes de 116 à 128 correspond à une réduction du nombre de professions classées dans les grands groupes 7 – *Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat* et 8, et à des augmentations dans tous les autres grands groupes, à l'exception du groupe 3 – *Professions intermédiaires*, dont le nombre resterait inchangé. Les propositions feraient passer à 436 le nombre de groupes de base (contre 390 dans la CITP-88), avec des augmentations dans tous les grands groupes à l'exception des grands groupes 6, 7 et 8, où le nombre de groupes de base serait réduit de 2, 4 et 24 entrées respectivement.
13. Lors de la discussion de ce point de l'ordre du jour, les experts ont commenté les changements spécifiques proposés ainsi que les caractéristiques structurelles qui résulteront de ces changements. Toutefois, il n'a pas été formulé de commentaires sur le nombre de groupes résultant de ces changements aux différents niveaux ; la plupart des commentaires formulés dans le cadre de cette vue d'ensemble insistent sur la nécessité de garantir que les définitions descriptives des groupes, complétées par l'index qui accompagne la classification, feront clairement ressortir les distinctions prévues dans la classification mise à jour et révisée. Les participants sont convenus que le texte explicatif éayant la classification mise à jour doit préciser clairement que, même si la CITP-08 est le fruit d'une mise à jour plutôt que d'une révision majeure, son introduction dans les collectes de données statistiques conduirait à une rupture des séries chronologiques, notamment pour les données classées aux niveaux d'agrégation supérieurs.
14. Les experts ont jugé nécessaire que la CITP-08 fournisse des informations claires sur les délimitations entre les professions de direction et d'encadrement classées dans le grand groupe 1, Directeurs, cadres de direction et membres de l'exécutif et des corps législatifs, qui au sens de la CITP encadrent nécessairement des individus, et les professions autres que de direction, qui doivent être classées dans d'autres grands groupes. Ils ont considéré qu'il était particulièrement important de veiller à traiter de manière cohérente et pertinente des groupes tels que les petits détaillants et artisans qui, tout en possédant leur propre entreprise, n'ont pas de responsabilités significatives de direction.
15. Les experts sont convenus qu'il serait utile d'inclure, dans l'introduction à la CITP-08, une analyse détaillée des distinctions prévues dans ce grand groupe et entre les groupes de celui-ci, ainsi que dans les groupes composant d'autres grands groupes. Dans cette analyse, il serait porté une attention particulière à la distinction entre les groupes définis pour « les superviseurs » et les groupes correspondants de dirigeants et de travailleurs supervisés. Lors des discussions sur ces autres groupes, plusieurs questions ont été soulevées quant aux distinctions à établir entre le grand groupe 1 et les autres grands groupes, confirmant une fois de plus la nécessité de notes

---

explicatives claires sur les groupes pertinents, à la fois dans le grand groupe 1 et dans les autres grands groupes. Ces questions et leur résolution sont brièvement exposées ci-après, dans la partie du rapport relatant la discussion des propositions sur ces grands groupes.

16. Les experts ont soutenu les propositions du BIT de créer des groupements thématiques, qui regroupent des professions autour d'un thème spécifique, tel que l'agriculture, la santé et le tourisme. Les experts ont noté qu'il serait possible de créer d'autres groupements thématiques si le besoin se fait sentir, et il a été suggéré qu'un groupement thématique pour les professions liées à la construction serait utile.

## 5. Examen de la structure de la classification mise à jour

17. Sous ce point de l'ordre du jour, les participants ont été invités à examiner chacun des grands groupes proposés pour la CITP-08, tels qu'ils sont présentés dans l'annexe au projet de résolution. Les experts sont convenus qu'il convient de modifier comme suit la proposition présentée à la réunion :

### **Grand groupe 1: Directeurs, cadres de direction et membres de l'Exécutif et des corps législatifs**

18. Pour ce qui est du grand groupe 1, outre les questions de délimitations évoquées ci-dessus, certaines préoccupations ont été exprimées au sujet du titre proposé, qui est long et incommode, surtout en français et en espagnol. La quantité de mots dans ce titre, qui renvoie à des groupes de professions numériquement limitées, pourrait donner une fausse idée de son contenu. Il a été convenu que l'inclusion d'une référence aux membres de l'exécutif et des corps législatifs dans le titre du groupe n'était pas nécessaire. Le titre du grand groupe 1 devrait être remplacé par « Managers » en anglais, « Directeurs, cadres de direction et gérants » en français et par « Directores y gerentes » en espagnol
19. Afin de clarifier les questions qui ont été mises en exergue lors de la discussion, il a été décidé de supprimer le groupe de base proposé, 1211, *Directeurs des services internes* et de créer un groupe de base résiduel, 1219, *Directeurs des services administratifs non classés ailleurs*. Ce groupe comprendra les emplois classifiés dans le groupe de base 1211 ainsi que les autres emplois appartenant au sous grand groupe 121, non inclus dans l'un des autres groupes de base, spécifiés séparément pour ce sous grand groupe. Un sujet qui a été mis en relief dans la discussion du grand groupe 3 est celui de la classification des emplois de directeur d'agence d'établissements financiers. Il était proposé de placer cette profession dans le groupe de base 3312, *Responsables des prêts*, mais il a été reconnu que la classification de tels emplois dans le grand groupe 1 pourrait aussi être appropriée. À la suite d'une discussion minutieuse sur cette question, il a été conclu que ces emplois devraient être inclus dans un nouveau groupe de base 1346, *Directeurs et cadres de direction, succursales de banque, services financiers et assurances*, dans le grand groupe 1
20. Lors de la discussion, il a été précisé qu'il serait nécessaire de présenter clairement, dans des notes explicatives renvoyant au grand groupe et à ses sous-grands groupes, le rôle que jouent les références relatives au niveau de compétences ainsi que les distinctions établies au sein de ce grand groupe. Ce type de notes sera également nécessaire pour préciser le rôle et la différenciation des différentes spécialisations de compétences.

## **Grand groupe 2: Professions intellectuelles et scientifiques**

21. En présentant les propositions concernant ce grand groupe, le représentant du Directeur général a mis en relief les modifications qu'il considère comme les plus importantes dans ce grand groupe de la CITP-88. Ces modifications ont été jugées nécessaires en raison des changements rapides et largement répandus dans le monde du travail, en conséquence des avancées technologiques et organisationnelles.
22. Bien qu'aucun changement n'ait été apporté aux sous-grands groupes, sous-groupes et groupes de base proposés pour ce grand groupe, les participants ont identifié plusieurs entrées pour lesquelles il serait nécessaire de rédiger des définitions descriptives et des notes explicatives. Celles-ci seraient particulièrement importantes pour le sous-grand groupe 22, *Spécialistes de la santé*, qui inclut des sous-groupes et des groupes de base connexes à des groupes du grand groupe 32, *Professions intermédiaires de la santé*, dont les emplois sont similaires mais comportent moins de responsabilité et de liberté d'appréciation, ou une moindre variété de tâches, et sont donc considérés comme étant situés à un niveau de compétences différent (voir par exemple le sous-groupe 222, *Cadres infirmiers et sages-femmes* et le sous-groupe 322, *Personnel infirmier et sages-femmes*). Les participants ont estimé qu'il ne serait pas utile de subdiviser le sous-groupe 223, *Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires* en deux groupes de base, car les connaissances et les techniques traditionnelles de ces praticiens diffèrent selon les pays dans lesquels ils sont numériquement importants, et selon des modalités qu'il serait difficile de reprendre dans la CITP. Des notes explicatives sont également nécessaires, a-t-on souligné, pour les *Professeurs, enseignement technique et professionnel*, en particulier pour tenir compte du fait que de tels emplois peuvent exister dans différents types d'établissements d'enseignement. Il serait également nécessaire de clarifier les différences dans les profils de tâches et le contexte d'enseignement des professeurs spécialisés dans les technologies de l'information (groupe de base 2310) et les *Formateurs en technologies de l'information* (groupe de base 2356).

## **Grand groupe 3: Professions intermédiaires**

23. Le représentant du Directeur général a présenté la proposition relative à ce grand groupe en précisant qu'elle était en partie le reflet et la conséquence des changements proposés pour le grand groupe 2, et en partie destinée à prendre en compte les changements survenus dans le monde du travail, qui revêtent une importance particulière pour les emplois à classer dans ce grand groupe.
24. Plusieurs experts ont souligné que bien des utilisateurs pourraient s'étonner de constater que dans la CITP, les emplois relatifs à la police, à la religion et à la culture soient classés dans le même sous-grand groupe (34), en particulier si le titre de ce groupe ne reflète pas la totalité de son contenu. À la suite de cette discussion, il a été décidé de déplacer le groupe de base 3411, *Inspecteurs et enquêteurs de police*, dans le sous-groupe 335, *Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées*.
25. Il a été convenu que la meilleure solution de classification pour les techniciens de la pêche serait de les placer dans le groupe de base 3141, *Techniciens des sciences de la vie* (à l'exception de la médecine) et que le groupe de base 3142 devrait être intitulé «*Techniciens, agriculture et élevage*».
26. Il a été convenu de supprimer le groupe de base proposé, 3349, *Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés non classés ailleurs*, car il semblait qu'aucun emploi ne serait classifié dans ce groupe.
27. Il a été décidé que les emplois classés dans le groupe de base proposé, 5121, *Chefs*, devrait être classé dans le grand groupe 3 où il pourrait être identifié comme un groupe de base séparé.

Comment [DH1]: Is this French OK?

---

#### **Grand groupe 4: Employés de type administratif**

28. Il a été convenu de remplacer le titre de ce grand groupe par « *clerical support worker* » en anglais, « *Directores y gerentes* » en espagnol et de ne pas changer le titre en français. Les experts se sont dits satisfaits du projet concernant ce grand groupe et la discussion n'a pas donné lieu à une modification structurelle majeure de la proposition..

#### **Grand groupe 5: Personnel des services et vendeurs**

29. En présentant les propositions de changement concernant ce grand groupe, le représentant du Directeur général a souligné que la classification des travailleurs de l'industrie du sexe était une question particulièrement difficile, étant donnée la très grande diversité des législations et des mentalités nationales concernant les personnes exerçant ces activités. En conséquence, la principale modification du classement de ces emplois par rapport à la CIP-88, consisterait à conseiller aux pays souhaitant définir ces emplois séparément dans leur classification nationale, de créer un groupe de base séparé (5168) plutôt que les inclure dans le groupe de base 5169, *Personnel des services directs aux particuliers, non classé ailleurs*. La réunion a accepté cette proposition.
30. Suite à une longue discussion concernant les différents types d'emplois à classer dans le sous-grand groupe 52, *Vendeurs*, pour définir la frontière entre ce sous grand groupe et les groupes définis dans les autres grands groupes, il a été décidé d'introduire un nouveau groupe de base (5221) pour les commerçants et autres opérateurs de commerces de détail, qui ont un minimum de tâches de gestion. La propriété ne sera pas utilisée comme critère pour attribuer un emploi spécifique à ce groupe, mais il devra être clairement spécifié que les emplois classés dans ce groupe incluront uniquement des emplois ayant des tâches de gestion limitées. De plus, il a été souligné qu'il serait nécessaire de décrire minutieusement de quelle façon la nature des produits vendus et le contexte des activités de vente pourraient influencer les compétences requises pour de tels emplois classés dans le sous grand groupe 52. Le matériel descriptif devrait permettre de déterminer non seulement la façon dont ces emplois devraient être classés dans les différents sous-groupes et groupes de base du sous-grand groupe 52, mais aussi la façon dont ils seront différenciés des emplois de vente et assimilés des grands groupes 1, 3 ou 9.
31. La réunion s'est également interrogée sur la proposition de classer les *chefs cuisiniers* (groupe de base 5121) dans le même sous-groupe que les *cuisiniers* (groupe de base 5122), compte tenu des différences qui existent entre les tâches, les responsabilités et par conséquent, les niveaux de compétence requis, dans de nombreux restaurants et établissements similaires. A l'issue d'un examen détaillé de cette question, il a été décidé que le groupe de base 5121, proposé devra être déplacé dans le grand groupe 3 comme décrit ci-dessus dans le rapport concernant la discussion sur le grand groupe 3.
32. Le titre de ce grand groupe a été changé en français par « *Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs* ».

#### **Grand groupe 6: Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche**

33. En présentant la proposition relative à ce grand groupe, le représentant du Directeur général a déclaré qu'il n'avait pas été proposé de modifications majeures, mais que pour assurer la cohérence internationale dans la classification des emplois d'agriculteurs et d'exploitants agricoles, une manière de clarifier la CIP-88 serait de ne classer dans le grand groupe 1 que les emplois de gestionnaires de la production dans des exploitations agricoles de grande dimension (opérant dans le cadre d'une structure formelle de direction).

- 
34. Il a été décidé de scinder le sous-grand groupe 61 *Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche commerciales* en deux sous-grands groupes: l'un pour les travailleurs agricoles qualifiés et l'autre pour les travailleurs qualifiés de la foresterie et de la pêche, sans opérer de changement dans les sous-groupes et groupes de base.
35. Suite à une longue discussion concernant soit l'idée de la séparation du sous grand groupe 62, *Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs de subsistance*, soit la possibilité d'une autre structure pour le classifier séparément, il a été décidé de scinder le sous-grand groupe présenté dans la proposition, en quatre groupes de base, à des fins de cohérence avec les distinctions pertinentes effectuées dans le sous-grand groupe 61 et dans le sous-grand groupe 92, *Manoeuvres de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche*, afin de répondre aux suggestions des experts de la FAO et du UNECA. Certains des participants ont noté les difficultés conceptuelles et opérationnelles dans leurs pays d'identifier séparément l'emploi et les professions dans l'agriculture de subsistance.

### **Grand groupe 7: Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat**

36. Les experts ont été dans l'ensemble satisfaits de la proposition concernant ce grand groupe, mais ont avancé des suggestions pour améliorer les désignations du groupe et ont évoqué la nécessité de clarifier le contenu de certains sous-groupes et groupes de base à inclure dans ce groupe. Ces suggestions devront être prises en compte lors de la rédaction et de l'examen des définitions descriptives et de l'index qui accompagne la classification. Pour donner un exemple, les « *classeurs de tabac* » devraient être classés avec les « *dégustateurs et classeurs de denrées alimentaires et de boissons* » dans le groupe de base 7515 et non dans le groupe de base 7516, *Métiers qualifiés de la préparation du tabac et de la fabrication des produits du tabac*. Un autre exemple a trait au risque de confusion avec les termes « *métiers du bâtiment* » comme dénomination du sous-grand groupe 71 et du sous-groupe 711, dans la mesure où les « *électriciens du bâtiment* » doivent être classés dans le groupe de base 7411 en raison de la spécialisation de leurs compétences. Le titre du sous-groupe 753 a été modifié en raison de l'utilisation du mot « *textile* », compte tenu du très faible nombre de travailleurs du textile qui devraient être classés dans ce sous-groupe.

### **Grand groupe 8: Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage**

37. Les experts ont été dans l'ensemble satisfaits de la proposition relative à ce grand groupe, mais la discussion a conduit à une simplification de la structure du sous-groupe 821, *Ouvriers de l'assemblage* par la fusion de deux groupes de base (8212 et 8213) pour n'en former qu'un seul « *Monteurs d'appareilles électriques et électroniques* », et trois des autres groupes de base ont été ajoutés au groupe résiduel 8219, *Monteurs et assembleurs non classés ailleurs*, de sorte que ce sous-groupe qui comptait sept groupes de base n'en compte plus que trois. La discussion a également abouti à certaines améliorations des titres des groupes spécifiés.
38. Il a été convenu que le titre du Grand groupe 9 serait remplacé en français par « Professions élémentaires ».

### **Grand groupe 9: Travailleurs non qualifiés**

39. Une longue discussion s'est engagée sur la question de savoir si les manœuvres de l'agriculture de subsistance devraient ou non être classés séparément des manœuvres employés dans des exploitations agricoles à vocation commerciale. Les tenants de cette séparation considèrent qu'il est nécessaire d'assurer une cohérence dans le traitement des emplois qualifiés de l'agriculture de subsistance (sous-grand groupe 63), et de nombreux pays ont besoin d'établir des statistiques pour tous les emplois et tous les travailleurs de l'agriculture de subsistance, étant donné que ces

---

travailleurs ne peuvent pas être identifiés séparément au moyen d'autres instruments statistiques internationaux.<sup>2</sup> Les principaux arguments contre cette approche consistent à dire qu'il n'existe pas de différence significative dans les profils de compétences pour les emplois classés dans les deux groupes, et que cette distinction introduirait un nouveau critère (type d'activité conduite sur le lieu de travail) dans la définition des groupes de la CITP. Les experts sont parvenus à la conclusion que, dans la mesure où cette initiative n'était pas conforme au cadre conceptuel convenu pour la CITP et se situait par conséquent en dehors du mandat défini pour le processus de mise à jour de la CITP, il n'y avait pas lieu de modifier la proposition formulée dans le rapport soumis à la réunion.

40. La réunion a examiné une proposition visant à fusionner les groupes de base 9312 *Manoeuvres de chantier de travaux publics* et 9313 *Manoeuvres du bâtiment*, mais il a été décidé de maintenir la distinction en raison des différences importantes entre les deux milieux de travail ainsi que dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, et également du fait de certaines différences dans les profils de compétences acquises par le travail dans bon nombre des emplois classés dans ces groupes.

### **Grande groupe 0: Professions militaires**

41. Les experts ont été satisfaits de la proposition visant ce grand groupe et la discussion n'a pas donné lieu à des modifications du texte.

## **6. Examen du projet de résolution et des changements convenus concernant le projet de structure de la classification**

42. Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a convoqué la réunion tripartite d'experts des statistiques du travail sur la mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP) du 3 au 6 décembre 2007, conformément à la résolution adoptée en 2003 par la 17<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du Travail (CIST). Aux termes de cette résolution, approuvée par le Conseil d'administration en mars 2004, le Bureau était invité à mettre à jour la CITP d'ici la fin 2007 et à convoquer une Réunion tripartite d'experts en vue d'adopter la classification et d'adresser les recommandations requises au Conseil d'administration de l'OIT. Ce calendrier a été établi de façon à ménager un temps suffisant pour effectuer la mise à jour et permettre des adaptations nationales de la classification, dans la perspective de son utilisation lors du cycle de recensement national de population qui aura lieu à partir de 2010.

## **7. Examen des travaux prévus à l'avenir et des plans du BIT en vue d'appuyer l'application de la CITP mise à jour**

43. Les experts ont noté et approuvé les plans de travail de la CITP décrit à la section 1.6 (paragraphe 25-27) du rapport de la réunion. Ils ont souligné la nécessité pour l'OIT de disposer d'une capacité continue de mettre à jour la classification, au sein de la structure approuvée et de fournir des conseils aux pays sur l'adaptation de la CITP-08 aux circonstances nationales, et sur l'application des classifications des professions pour assurer l'efficacité et la fiabilité du codage dans les enquêtes statistiques, ainsi que dans les applications administratives (par exemple dans

<sup>2</sup> Dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, rev. 4) les activités dans l'agriculture de subsistance ne peuvent pas être classées séparément.

---

les services de l'emploi et de la migration). Les experts ont également demandé à l'OIT de travailler avec les instances nationales pour traduire la CITP-08 à d'autres langues que les trois langues de travail de l'OIT: arabe, chinois, allemand et russe sont les langues mentionnées à cet égard.

---

## ANNEXE 1:

### Résolution sur la mise à jour de la Classification internationale type des professions

La réunion d'experts tripartite des statistiques du travail sur la mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP),

Ayant été convoquée à Genève par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) et s'étant réunie du 3 au 6 décembre 2007;

Rappelant la résolution de la quatorzième Conférence internationale des statisticiens du Travail, formulée le 6 novembre 1987, par laquelle elle a approuvé la Classification internationale type des professions, 1988, (CITP-88);

Rappelant que la Commission de statistique de l'ONU a demandé, à sa 34e session (mars 2003), que le calendrier de la révision de la CITP réponde aux besoins du cycle de recensements de la population et du logement de 2010; et

Convenant que si les principes fondamentaux et la structure de base de la CITP-88 conservent toute leur validité, il est néanmoins nécessaire d'y apporter des modifications substantielles, à la lumière de l'expérience des nombreux pays qui disposent de classifications fondées sur la CITP-88, et en raison des changements survenus dans le monde du travail, afin que la CITP reste un modèle efficace pour l'élaboration des classifications nationales des professions, et une référence de base pour la comparaison et l'échange d'informations classées par professions au niveau international;

Rappelant la recommandation adoptée par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail en 2003, selon laquelle la réunion était invitée à évaluer les travaux du BIT pour la mise à jour de la CITP-88 et à formuler à l'intention du Conseil d'administration du BIT les recommandations appropriées sur la base des résultats obtenus; et

Ayant examiné le rapport présenté à la réunion sur les activités du Bureau international du travail concernant la mise à jour de la CITP-88;

Adopte, ce 6 décembre 2007, la résolution suivante :

1. La réunion d'experts des statistiques du travail approuve le système de classification des professions par grands groupes, sous-grands groupes, sous-groupes et groupes de base présenté en annexe à la présente résolution, sous le titre Classification internationale type des professions, 2008 (CITP-08).
2. La CITP classe les emplois. Un *emploi* se définit dans le cadre de la CITP-08 *comme un ensemble de tâches et de fonctions qui sont ou devraient être accomplies par une personne, y compris pour un employeur ou dans le cadre du travail indépendant.*
3. Une *profession* est définie comme un *ensemble d'emplois dont les principales tâches et fonctions se caractérisent par un degré élevé de similarité.* Une personne peut être assimilée à une profession en fonction de son emploi principal du moment, ou d'un deuxième emploi, ou encore d'un emploi exercé auparavant.
4. Les emplois sont classés par professions en fonction du type de travail qui est ou devrait être effectué. Les critères de base utilisés pour définir le système des grands groupes, des sous-grands groupes, des sous-groupes et des groupes de base sont le « niveau de compétences »



---

et la « spécialisation des compétences » requis pour effectuer avec compétence les tâches et fonctions inhérentes à la profession.

5. Lors de la collecte et du traitement des statistiques classées par profession (pour les utiliser dans des domaines tels que l'analyse du marché du travail, la planification de l'éducation, la planification des ressources humaines, l'analyse de la santé et de la sécurité au travail, les analyses de salaires etc.), chaque pays devrait essayer d'élaborer des statistiques qui puissent être converties au système CITP-08, de façon à faciliter l'utilisation et les comparaisons internationales des informations sur les professions.

6. Les pays devraient communiquer des informations au BIT sur la façon la plus appropriée de mettre en correspondance les groupes définis dans la classification (ou classifications) des professions utilisées à des fins nationales, avec la CITP-08

7. La réunion d'experts note que le BIT a établi un plan en vue de :

- (a) publier la CITP-08 comprenant des définitions sur les grands groupes, les sous-grands groupes, les sous-groupes et les groupes de base et un index des professions en anglais, français et espagnol ;
- (b) fournir un manuel et du matériel pédagogique sur les méthodes d'adaptation de la CITP-08 en vue de son utilisation dans le cadre national ou régional, et offrir d'une formation au niveau régional sous la forme d'une série d'ateliers régionaux;
- (c) veiller à ce que, en tant que garant de la *Classification internationale type des professions (CITP-08)*, le BIT ait la capacité de fournir les services de conseils techniques nécessaires en particulier aux pays en développement, pour garantir que les classifications professionnelles nationales peuvent être élaborées ou améliorées en conséquence et qu'elles seront utilisées de façon efficace et fiable.

---

**Annexe à la résolution:**

**Structure de la (CITP-08), titres et codes des groupes**

***Grands groupes***

- 1 Directeurs, cadres de direction et gérants
- 2 Professions intellectuelles et scientifiques
- 3 Professions intermédiaires
- 4 Employés de type administratif
- 5 Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs
- 6 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
- 7 Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
- 8 Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage
- 9 Professions élémentaires
- 0 Professions militaires

---

## **Grands groupes et sous-grands groupes**

- 1 Directeurs, cadres de direction et gérants
  - 11 Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps législatifs
  - 12 Directeurs de services administratifs et commerciaux
  - 13 Directeurs et cadres de direction, production et services spécialisés
  - 14 Directeurs et gérants de l'hôtellerie, la restauration, le commerce et autres services
- 2 Professions intellectuelles et scientifiques
  - 21 Spécialistes des sciences techniques
  - 22 Spécialistes de la santé
  - 23 Spécialistes de l'enseignement
  - 24 Spécialistes en administration d'entreprises
  - 25 Spécialistes des technologies de l'information et des communications
  - 26 Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture
- 3 Professions intermédiaires
  - 31 Professions intermédiaires des sciences et techniques
  - 32 Professions intermédiaires de la santé
  - 33 Professions intermédiaires, finance et administration
  - 34 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés
  - 35 Techniciens de l'information et des communications
- 4 Employés de type administratif
  - 41 Employés de bureau
  - 42 Employés de réception, guichetiers et assimilés
  - 43 Employés des services comptables et d'approvisionnement
  - 44 Autres employés de type administratif
- 5 Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs
  - 51 Personnel des services directs aux particuliers
  - 52 Commerçants et vendeurs
  - 53 Personnel soignant
  - 54 Personnel des services de protection et de sécurité

- 
- 6 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
    - 61 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale
    - 62 Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, de la pêche et de la chasse
    - 63 Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs de subsistance
  - 7 Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
    - 71 Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens
    - 72 Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés
    - 73 Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie
    - 74 Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique
    - 75 Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
  - 8 Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage
    - 81 Conducteurs de machines et d'installations fixes
    - 82 Ouvriers de l'assemblage
    - 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre
  - 9 Professions élémentaires
    - 91 Aides de ménage
    - 92 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture
    - 93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports
    - 94 Assistants de fabrication de l'alimentation
    - 95 Vendeurs ambulants et autres travailleurs des petits métiers des rues et assimilés
    - 96 Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés
  - 0 Professions militaires
    - 01 Officiers des forces armées
    - 02 Sous-officiers des forces armées
    - 03 Autres membres des forces armées

---

## **Grands groupes, sous-grands groupes et sous-groupes**

- 1 Directeurs, cadres de direction et gérants
  - 11 Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps législatifs
    - 111 Membres des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique
    - 112 Directeurs généraux d'entreprise
  - 12 Directeurs de services administratifs et commerciaux
    - 121 Directeurs de services administratifs
    - 122 Directeurs et cadres de direction, ventes, commercialisation et développement
  - 13 Directeurs et cadres de direction, production et services spécialisés
    - 131 Directeurs et cadres de direction, agriculture, sylviculture et pêche
    - 132 Directeurs et cadres de direction, industries manufacturières, mines, bâtiment et distribution
    - 133 Directeurs et cadres de direction, technologies de l'information et des communications
    - 134 Cadres de direction, services spécialisés
  - 14 Directeurs et gérants de l'hôtellerie, la restauration, le commerce et autres services
    - 141 Directeurs et gérants, hôtellerie et restauration
    - 142 Directeurs et gérants, commerce de détail et de gros
    - 143 Autres directeurs et gérants
- 2 Professions intellectuelles et scientifiques
  - 21 Spécialistes des sciences techniques
    - 211 Physiciens, chimistes et assimilés
    - 212 Mathématiciens, actuaires et statisticiens
    - 213 Spécialistes des sciences de la vie
    - 214 Spécialistes, sciences techniques (sauf électrotechniques)
    - 215 Ingénieurs de l'électrotechnique
    - 216 Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs

- 
- 22 Spécialistes de la santé
    - 221 Médecins
    - 222 Cadres infirmiers et sages-femmes
    - 223 Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires
    - 224 Praticiens paramédicaux
    - 225 Vétérinaires
    - 226 Autres spécialistes des professions de la santé
  - 23 Spécialistes de l'enseignement
    - 231 Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur
    - 232 Professeurs, enseignement technique et professionnel
    - 233 Professeurs, enseignement secondaire
    - 234 Instituteurs, enseignement primaire et éducateurs de la petite enfance
    - 235 Autres spécialistes de l'enseignement
  - 24 Spécialistes en administration d'entreprises
    - 241 Spécialistes en finances
    - 242 Spécialistes des fonctions administratives
    - 243 Spécialistes des ventes, de la commercialisation et des relations publiques
  - 25 Spécialistes des technologies de l'information et des communications
    - 251 Concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia
    - 252 Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs
  - 26 Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture
    - 261 Juristes
    - 262 Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés
    - 263 Spécialistes des sciences sociales et du clergé
    - 264 Auteurs, journalistes et linguistes
    - 265 Artistes créateurs et exécutants
  - 3 Professions intermédiaires
    - 31 Professions intermédiaires des sciences et techniques
      - 311 Techniciens des sciences physiques et techniques

- 
- 312 Superviseurs, mines, industries manufacturières et bâtiment
  - 313 Techniciens, contrôle de processus industriels
  - 314 Techniciens et travailleurs assimilés des sciences de la vie
  - 315 Contrôleurs et techniciens des moyens de transport maritime et aérien
  - 32 Professions intermédiaires de la santé
    - 321 Techniciens de la médecine et de la pharmacie
    - 322 Personnel infirmier et sages femmes (niveau intermédiaire)
    - 323 Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires
    - 324 Techniciens et assistants vétérinaires
    - 325 Autres professions intermédiaires de la santé
  - 33 Professions intermédiaires, finance et administration
    - 331 Professions intermédiaires de la finance et des mathématiques
    - 332 Agents de vente et d'achat, courtiers
    - 333 Agents de services commerciaux
    - 334 Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés
    - 335 Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées
  - 34 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés
    - 341 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et des religions
    - 342 Travailleurs du secteur des sports et des activités de remise en forme
    - 343 Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires
  - 35 Techniciens de l'information et des communications
    - 351 Techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications
    - 352 Techniciens des télécommunications et de la radio diffusion
  - 4 Employés de type administratif
    - 41 Employés de bureau
      - 411 Employés de bureau, fonctions générales
      - 412 Secrétaires (fonctions générales)

- 
- 413 Opérateurs sur clavier
  - 42 Employés de réception, guichetiers et assimilés
    - 421 Guichetiers, encaisseurs et assimilés
    - 422 Employés chargés d'informer la clientèle
  - 43 Employés des services comptables et d'approvisionnement
    - 431 Employés des services comptables et financiers
    - 432 Employés d'approvisionnement, d'ordonnancement et des transports
  - 44 Autres employés de type administratif
    - 441 Autres employés de type administratif
  - 5 Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs
    - 51 Personnel des services directs aux particuliers
      - 511 Agents d'accompagnement et assimilés (transports et tourisme)
      - 512 Cuisiniers
      - 513 Serveurs et barmen
      - 514 Coiffeurs, esthéticiens et assimilés
      - 515 Intendants, gouvernantes et concierges
      - 516 Autre personnel des services directs aux particuliers
    - 52 Commerçants et vendeurs
      - 521 Vendeurs sur les marchés et vendeurs ambulants de comestibles
      - 522 Commerçants et vendeurs, magasins
      - 523 Caissiers et billettistes
      - 524 Autres vendeurs
    - 53 Personnel soignant
      - 531 Gardes d'enfants et aides-enseignants
      - 532 Aides-soignants
    - 54 Personnel des services de protection et de sécurité
      - 541 Personnel des services de protection et de sécurité



- 
- 6 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
    - 61 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale
      - 611 Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures commerciales
      - 612 Eleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage commercial et assimilés
      - 613 Agriculteurs et ouvriers qualifiés des cultures et de l'élevage à but commercial
    - 62 Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, de la pêche et de la chasse
      - 621 Professions de la sylviculture et assimilées
      - 622 Pêcheurs, chasseurs et trappeurs
    - 63 Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs de subsistance
      - 631 Agriculteurs, subsistance
      - 632 Eleveurs de bétail, subsistance
      - 633 Agriculteurs et éleveurs, subsistance
      - 634 Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et cueilleurs, subsistance
  - 7 Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
    - 71 Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens
      - 711 Métiers qualifiés du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés
      - 712 Métiers qualifiés du bâtiment (finitions) et assimilés
      - 713 Ouvriers peintres, ravaleurs de façades et assimilés
    - 72 Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés
      - 721 Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et assimilés
      - 722 Forgerons, outilleurs et assimilés
      - 723 Mécaniciens et réparateurs de machines
    - 73 Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie
      - 731 Métiers de l'artisanat
      - 732 Métiers de l'imprimerie
    - 74 Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique
      - 741 Installateurs et réparateurs, équipements électriques
      - 742 Monteurs et réparateurs, électronique et télécommunications

- 
- 75 Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
    - 751 Métiers qualifiés de l'alimentation et assimilés
    - 752 Métiers qualifiés du traitement du bois, ébénistes et assimilés
    - 753 Métiers qualifiés de l'habillement et assimilés
    - 754 Autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
  - 8 Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage
    - 81 Conducteurs de machines et d'installations fixes
      - 811 Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux
      - 812 Conducteurs d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux
      - 813 Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques et photographiques
      - 814 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques et en papeterie
      - 815 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir
      - 816 Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes
      - 817 Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et pour le travail du bois
      - 818 Autres conducteurs de machines et d'installations fixes
    - 82 Ouvriers de l'assemblage
      - 821 Ouvriers de l'assemblage
    - 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre
      - 831 Conducteurs de locomotives et assimilés
      - 832 Conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de motocycles
      - 833 Conducteurs de poids lourds et d'autobus
      - 834 Conducteurs de matériels et engins mobiles
      - 835 Matelots de pont et assimilés

- 
- 9 Professions élémentaires
    - 91 Aides de ménage
      - 911 Aides de ménage et agents d'entretien à domicile et dans les hôtels et bureaux
      - 912 Laveurs de véhicules et de vitres, laveurs de linge et autres nettoyeurs manuels
    - 92 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture
      - 921 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture
    - 93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports
      - 931 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics
      - 932 Manœuvres des industries manufacturières
      - 933 Manœuvres des transports et de l'entreposage
    - 94 Assistants de fabrication de l'alimentation
      - 941 Assistants de fabrication de l'alimentation
    - 95 Vendeurs ambulants et autres travailleurs des petits métiers des rues et assimilés
      - 951 Travailleurs des petits métiers des rues et assimilés
      - 952 Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)
    - 96 Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés
      - 961 Eboueurs
      - 962 Autres professions élémentaires
  - 0 Professions militaires
    - 01 Officiers des forces armées
      - 011 Officiers des forces armées
    - 02 Sous-officiers des forces armées
      - 021 Sous-officiers des forces armées
    - 03 Autres membres des forces armées
      - 031 Autres membres des forces armées

---

**Grands groupes, sous-grands groupes sous-groupes  
et groupes de base**

- 1 Directeurs, cadres de direction et gérants
  - 11 Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps législatifs
    - 111 Membres des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique
      - 1111 Membres des corps législatifs
      - 1112 Cadres supérieurs de l'administration publique
      - 1113 Chefs traditionnels et chefs de village
      - 1114 Dirigeants et cadres supérieurs d'organisations spécialisées
    - 112 Directeurs généraux d'entreprise
      - 1120 Directeurs généraux d'entreprise
  - 12 Directeurs de services administratifs et commerciaux
    - 121 Directeurs de services administratifs
      - 1211 Directeurs et cadres de direction, services financiers
      - 1212 Directeurs et cadres de direction, ressources humaines
      - 1213 Directeurs et cadres de direction, stratégie et planifications
      - 1219 Directeurs des services administratifs non classés ailleurs
    - 122 Directeurs et cadres de direction, ventes, commercialisation et développement
      - 1221 Directeurs et cadres de direction, ventes et commercialisation
      - 1222 Directeurs et cadres de direction, publicité et relations publiques
      - 1223 Directeurs et cadres de direction, recherche-développement
  - 13 Directeurs et cadres de direction, production et services spécialisés
    - 131 Directeurs et cadres de direction, agriculture, sylviculture et pêche
      - 1311 Directeurs et cadres de direction, agriculture et sylviculture
      - 1312 Directeurs et cadres de direction, aquaculture et pêche
    - 132 Directeurs et cadres de direction, industries manufacturières, mines, bâtiment et distribution
      - 1321 Directeurs et cadres de direction, industrie manufacturière

- 
- 1322 Directeurs et cadres de direction, mines
  - 1323 Directeurs et cadres de direction, bâtiment
  - 1324 Directeurs et cadres de direction, approvisionnement, distribution et assimilés
  - 133 Directeurs et cadres de direction, technologies de l'information et des communications
    - 1330 Directeurs et cadres de direction, technologies de l'information et des communications
  - 134 Cadres de direction, services spécialisés
    - 1341 Cadres de direction, garde d'enfants
    - 1342 Cadres de direction, services de santé
    - 1343 Cadres de direction, services aux personnes âgées
    - 1344 Cadres de direction, services sociaux
    - 1345 Cadres de direction, éducation
    - 1346 Directeurs et cadres de direction, succursales de banque, services financiers et assurances
    - 1349 Autres cadres de direction, services spécialisés non classés ailleurs
  - 14 Directeurs et gérants de l'hôtellerie, la restauration, le commerce et autres services
    - 141 Directeurs et gérants, hôtellerie et restauration
      - 1411 Directeurs et gérants, hôtellerie
      - 1412 Directeurs et gérants, restauration
    - 142 Directeurs et gérants, commerce de détail et de gros
      - 1420 Directeurs et gérants, commerce de détail et de gros
    - 143 Autres directeurs et gérants
      - 1431 Directeurs et gérants, centres sportifs, centres de loisirs et centres culturels
      - 1439 Directeurs et gérants, services non classés ailleurs
  - 2 Professions intellectuelles et scientifiques
    - 21 Spécialistes des sciences techniques
      - 211 Physiciens, chimistes et assimilés
        - 2111 Physiciens et astronomes

- 
- 2112 Météorologues
  - 2113 Chimistes
  - 2114 Géologues et géophysiciens
  - 212 Mathématiciens, actuaires et statisticiens
    - 2120 Mathématiciens, actuaires et statisticiens
  - 213 Spécialistes des sciences de la vie
    - 2131 Biologistes, botanistes, zoologistes et assimilés
    - 2132 Agronomes et assimilés
    - 2133 Spécialistes de la protection de l'environnement
  - 214 Spécialistes, sciences techniques (sauf électrotechniques)
    - 2141 Spécialistes, sciences techniques de la production et de l'industrie
    - 2142 Ingénieurs civils
    - 2143 Ingénieurs écologistes
    - 2144 Ingénieurs mécaniciens
    - 2145 Ingénieurs chimistes
    - 2146 Ingénieurs des mines, ingénieurs métallurgistes et assimilés
    - 2149 Spécialistes, sciences techniques non classés ailleurs
  - 215 Ingénieurs de l'électrotechnique
    - 2151 Ingénieurs électriciens
    - 2152 Ingénieurs électroniciens
    - 2153 Spécialistes des télécommunications
  - 216 Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs
    - 2161 Architectes, bâtiment
    - 2162 Architectes paysagistes
    - 2163 Concepteurs modélistes de produits et de vêtements
    - 2164 Urbanistes et ingénieurs de la circulation routière
    - 2165 Cartographes et géomètres
    - 2166 Concepteurs graphiques, multimédia - graphistes

- 
- 22 Spécialistes de la santé
    - 221 Médecins
      - 2211 Médecins généralistes
      - 2212 Médecins spécialistes
    - 222 Cadres infirmiers et sages-femmes
      - 2221 Cadres infirmiers
      - 2222 Sages-femmes
    - 223 Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires
      - 2230 Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires
    - 224 Praticiens paramédicaux
      - 2240 Praticiens paramédicaux
    - 225 Vétérinaires
      - 2250 Vétérinaires
    - 226 Autres spécialistes des professions de la santé
      - 2261 Dentistes
      - 2262 Pharmaciens
      - 2263 Spécialistes de la salubrité de l'environnement, de l'hygiène et de la santé au travail
      - 2264 Physiothérapeutes
      - 2265 Diététiciens et spécialistes de la nutrition
      - 2266 Audiologistes et orthophonistes
      - 2267 Optométristes
      - 2269 Spécialistes de la santé non classés ailleurs
  - 23 Spécialistes de l'enseignement
    - 231 Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur
      - 2310 Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur
    - 232 Professeurs, enseignement technique et professionnel
      - 2320 Professeurs, enseignement technique et professionnel

- 
- 233 Professeurs, enseignement secondaire
    - 2330 Professeurs, enseignement secondaire
  - 234 Instituteurs, enseignement primaire et éducateurs de la petite enfance
    - 2341 Instituteurs, enseignement primaire
    - 2342 Educateurs de la petite enfance
  - 235 Autres spécialistes de l'enseignement
    - 2351 Spécialistes des méthodes d'enseignement
    - 2352 Enseignants, éducation spécialisée
    - 2353 Autres professeurs de langues
    - 2354 Autres professeurs de musique
    - 2355 Autres professeurs de disciplines artistiques
    - 2356 Formateurs en technologies de l'information
    - 2359 Spécialistes de l'enseignement, non classés ailleurs
  - 24 Spécialistes en administration d'entreprises
    - 241 Spécialistes en finances
      - 2411 Cadres comptables
      - 2412 Conseillers en finances et investissements
      - 2413 Analystes financiers
    - 242 Spécialistes des fonctions administratives
      - 2421 Analystes, gestion et organisation
      - 2422 Spécialistes, administration et politiques
      - 2423 Spécialistes, ressources humaines et évolution de carrière
      - 2424 Spécialistes de la formation du personnel
    - 243 Spécialistes des ventes, de la commercialisation et des relations publiques
      - 2431 Spécialistes de la publicité et de la commercialisation
      - 2432 Spécialistes des relations publiques
      - 2433 Spécialistes des ventes, secteurs médical et technique (à l'exception des TIC)
      - 2434 Spécialistes des ventes, technologies de l'information et des communications



- 
- 25 Spécialistes des technologies de l'information et des communications
    - 251 Concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia
      - 2511 Analystes de systèmes
      - 2512 Concepteurs de logiciels
      - 2513 Concepteurs de sites Internet et de multimédia
      - 2514 Programmeurs d'applications
      - 2519 Concepteurs et analystes de logiciels, et concepteurs de multimédia non classés ailleurs
    - 252 Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs
      - 2521 Spécialistes des bases de données
      - 2522 Administrateurs de systèmes
      - 2523 Spécialistes des réseaux d'ordinateurs
      - 2529 Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs non classés ailleurs
  - 26 Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture
    - 261 Juristes
      - 2611 Avocats
      - 2612 Magistrats
      - 2619 Juristes non classés ailleurs
    - 262 Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés
      - 2621 Archivistes paléographes et conservateurs de musée
      - 2622 Bibliothécaires, documentalistes et professions assimilées
    - 263 Spécialistes des sciences sociales et du clergé
      - 2631 Economistes
      - 2632 Sociologues, anthropologues et assimilés
      - 2633 Philosophes, historiens et spécialistes des sciences politiques
      - 2634 Psychologues
      - 2635 Spécialistes du travail social
      - 2636 Ministres des cultes

- 
- 264 Auteurs, journalistes et linguistes
    - 2641 Auteurs et autres écrivains
    - 2642 Journalistes
    - 2643 Traducteurs, interprètes et linguistes
  - 265 Artistes créateurs et exécutants
    - 2651 Artistes plasticiens
    - 2652 Compositeurs, musiciens et chanteurs
    - 2653 Danseurs et chorégraphes
    - 2654 Metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
    - 2655 Acteurs
    - 2656 Annonceurs-présentateurs de radio, de télévision et autres médias
    - 2659 Artistes créateurs et exécutants non classés ailleurs
  - 3 Professions intermédiaires
    - 31 Professions intermédiaires des sciences et techniques
      - 311 Techniciens des sciences physiques et techniques
        - 3111 Techniciens des sciences chimiques et physiques
        - 3112 Techniciens du génie civil
        - 3113 Techniciens en électricité
        - 3114 Techniciens en électronique
        - 3115 Techniciens en construction mécanique
        - 3116 Techniciens en chimie industrielle
        - 3117 Techniciens des mines, techniciens métallurgistes
        - 3118 Dessinateurs industriels
        - 3119 Techniciens des sciences physiques et techniques non classés ailleurs
      - 312 Superviseurs, mines, industries manufacturières et bâtiment
        - 3121 Superviseurs, mines
        - 3122 Superviseurs, industries manufacturières
        - 3123 Superviseurs, bâtiment

- 
- 313 Techniciens, contrôle de processus industriels
    - 3131 Conducteurs d'installations de production d'énergie
    - 3132 Conducteurs d'incinérateurs et d'installations de traitement de l'eau
    - 3133 Conducteurs d'installations de traitement chimique
    - 3134 Conducteurs d'installations de raffinage de pétrole et de gaz naturel
    - 3135 Contrôleurs des processus industriels, métallurgie
    - 3139 Techniciens, contrôle de processus industriels non classés ailleurs
  - 314 Techniciens et travailleurs assimilés des sciences de la vie
    - 3141 Techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine)
    - 3142 Techniciens, agriculture et élevage
    - 3143 Techniciens, sylviculture
  - 315 Contrôleurs et techniciens des moyens de transport maritime et aérien
    - 3151 Officiers mécaniciens de navires
    - 3152 Officiers de pont et pilotes
    - 3153 Pilotes d'avions et assimilés
    - 3154 Contrôleurs de la circulation aérienne
    - 3155 Techniciens de la sécurité aérienne
  - 32 Professions intermédiaires de la santé
    - 321 Techniciens de la médecine et de la pharmacie
      - 3211 Techniciens d'appareils électromédicaux
      - 3212 Techniciens de laboratoire médical
      - 3213 Techniciens et assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie
      - 3214 Techniciens de prothèses médicales et dentaires
    - 322 Personnel infirmier et sages femmes (niveau intermédiaire)
      - 3221 Personnel infirmier (niveau intermédiaire)
      - 3222 Sages-femmes (niveau intermédiaire)
    - 323 Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires
      - 3230 Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires

- 
- 324 Techniciens et assistants vétérinaires
    - 3240 Techniciens et assistants vétérinaires
  - 325 Autres professions intermédiaires de la santé
    - 3251 Assistants et thérapeutes en médecine dentaire
    - 3252 Techniciens de dossiers médicaux
    - 3253 Agents de santé communautaire
    - 3254 Opticiens
    - 3255 Techniciens et assistants en physiothérapie
    - 3256 Assistants médicaux
    - 3257 Inspecteurs, salubrité de l'environnement et de la santé au travail, et assimilés
    - 3258 Ambulanciers
    - 3259 Professions intermédiaires de la santé non classées ailleurs
  - 33 Professions intermédiaires, finance et administration
    - 331 Professions intermédiaires de la finance et des mathématiques
      - 3311 Courtiers en valeurs et cambistes
      - 3312 Responsables des prêts
      - 3313 Professions intermédiaires de la comptabilité
      - 3314 Professions intermédiaires de la statistique , des mathématiques et assimilées
      - 3315 Commissaires-priseurs et autres experts en évaluation
    - 332 Agents de vente et d'achat, courtiers
      - 3321 Agents d'assurances
      - 3322 Représentants et techniciens commerciaux
      - 3323 Acheteurs
      - 3324 Courtiers en marchandises
    - 333 Agents de services commerciaux
      - 3331 Agents concessionnaires
      - 3332 Organisateur de conférences et d'événements
      - 3333 Agents d'emploi et de recrutement de main-d'œuvre

- 
- 3334 Agents immobiliers
  - 3339 Agents de services commerciaux non classés ailleurs
  - 334 Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés
    - 3341 Superviseurs, travail de bureau
    - 3342 Secrétaires, services juridiques
    - 3343 Secrétaires d'administration et secrétaires exécutifs
    - 3344 Secrétaires médicaux/ales
  - 335 Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées
    - 3351 Inspecteurs des douanes et des frontières
    - 3352 Contrôleurs des impôts
    - 3353 Agents des services publics accordant des prestations sociales
    - 3354 Agents des services publics accordant des permis et des licences
    - 3355 Inspecteurs et enquêteurs de police
    - 3359 Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées non classées ailleurs
  - 34 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés
    - 341 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et des religions
      - 3411 Professions juridiques intermédiaires et assimilées
      - 3412 Professions intermédiaires du travail social
      - 3413 Professions intermédiaires des religions
    - 342 Travailleurs du secteur des sports et des activités de remise en forme
      - 3421 Athlètes et sportifs de compétition
      - 3422 Entraîneurs sportifs et arbitres de sport
      - 3423 Instructeurs et animateurs de programmes, loisirs et activités de remise en forme
    - 343 Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires
      - 3431 Photographes
      - 3432 Décorateurs et designers d'intérieurs
      - 3433 Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques

- 
- 3434 Chefs cuisiniers
  - 3435 Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
  - 35 Techniciens de l'information et des communications
    - 351 Techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications
      - 3511 Techniciens des technologies de l'information et des communications, opérations
      - 3512 Techniciens des technologies de l'information et des communications, soutien aux utilisateurs
      - 3513 Techniciens, réseaux et systèmes d'ordinateurs
      - 3514 Techniciens de l'Internet
    - 352 Techniciens des télécommunications et de la radio diffusion
      - 3521 Techniciens de radio-télévision et d'enregistrement audio-visuel
      - 3522 Techniciens de télécommunications
  - 4 Employés de type administratif
    - 41 Employés de bureau
      - 411 Employés de bureau, fonctions générales
        - 4110 Employés de bureau, fonctions générales
      - 412 Secrétaires (fonctions générales)
        - 4120 Secrétaires (fonctions générales)
      - 413 Opérateurs sur clavier
        - 4131 Dactylographes et opérateurs de traitement de texte
        - 4132 Opérateurs sur clavier numérique
    - 42 Employés de réception, guichetiers et assimilés
      - 421 Guichetiers, encaisseurs et assimilés
        - 4211 Guichetiers de banque et assimilés
        - 4212 Croupiers et assimilés dans le secteur des jeux de hasard
        - 4213 Prêteurs sur gages et bailleurs de fonds
        - 4214 Encaisseurs et assimilés

- 
- 422 Employés chargés d'informer la clientèle
    - 4221 Consultants et employés d'agence de voyages
    - 4222 Employés de centre d'appel
    - 4223 Téléphonistes-standardistes
    - 4224 Réceptionnistes, hôtellerie
    - 4225 Employés, service d'information
    - 4226 Réceptionnistes (fonctions générales)
    - 4227 Intervieweurs, enquêtes et études de marché
    - 4229 Employés chargés d'informer la clientèle non classés ailleurs
  - 43 Employés des services comptables et d'approvisionnement
    - 431 Employés des services comptables et financiers
      - 4311 Aides comptables et teneurs de livres
      - 4312 Employés de services statistiques ou financiers
      - 4313 Commis, service de paie
    - 432 Employés d'approvisionnement, d'ordonnancement et des transports
      - 4321 Employés du service des stocks
      - 4322 Employés du service d'ordonnancement de la production
      - 4323 Employés du service des transports
  - 44 Autres employés de type administratif
    - 441 Autres employés de type administratif
      - 4411 Employés de bibliothèque
      - 4412 Employés de service du courrier
      - 4413 Codeurs, correcteurs d'épreuves et assimilés
      - 4414 Ecrivains publics et assimilés
      - 4415 Classeurs-archivistes
      - 4416 Employés, service du personnel
      - 4419 Employés administratifs non classés ailleurs

- 
- 5 Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs
    - 51 Personnel des services directs aux particuliers
      - 511 Agents d'accompagnement et assimilés (transports et tourisme)
        - 5111 Agents d'accueil et stewards
        - 5112 Contrôleurs et receveurs de transports publics
        - 5113 Guides
      - 512 Cuisiniers
        - 5120 Cuisiniers
      - 513 Serveurs et barmen
        - 5131 Serveurs
        - 5132 Barmen
      - 514 Coiffeurs, esthéticiens et assimilés
        - 5141 Coiffeurs
        - 5142 Esthéticiens et assimilés
      - 515 Intendants, gouvernantes et concierges
        - 5151 Intendants et superviseurs des services de nettoyage de bureaux, des hôtels et d'autres établissements
        - 5152 Gouvernantes et intendants à domicile
        - 5153 Concierges
      - 516 Autre personnel des services directs aux particuliers
        - 5161 Astrologues, diseurs de bonne aventure et assimilés
        - 5162 Personnel de compagnie et valets de chambre
        - 5163 Agents de pompes funèbres et embaumeurs
        - 5164 Toilettiers et gardiens d'animaux
        - 5165 Moniteurs d'auto-école
        - 5169 Personnel des services directs aux particuliers, non classé ailleurs
    - 52 Commerçants et vendeurs
      - 521 Vendeurs sur les marchés et vendeurs ambulants de comestibles
        - 5211 Vendeurs à l'étal et sur les marchés
        - 5212 Vendeurs ambulants de comestibles



- 
- 522 Commerçants et vendeurs, magasins
    - 5221 Commerçants, magasins
    - 5222 Superviseurs, magasins
    - 5223 Vendeurs, magasin
  - 523 Caissiers et billettistes
    - 5230 Caissiers et billettistes
  - 524 Autres vendeurs
    - 5241 Mannequins et autres modèles
    - 5242 Démonstrateurs en magasin
    - 5243 Vendeurs au porte à porte
    - 5244 Télévendeurs
    - 5245 Pompistes
    - 5246 Commis au comptoir, restauration rapide
    - 5249 Vendeurs non classés ailleurs
  - 53 Personnel soignant
    - 531 Gardes d'enfants et aides-enseignants
      - 5311 Gardes d'enfants
      - 5312 Aides-enseignants
    - 532 Aides-soignants
      - 5321 Aides-soignants en institution
      - 5322 Aides-soignants à domicile
      - 5329 Personnel soignant et assimilé, non classé ailleurs
  - 54 Personnel des services de protection et de sécurité
    - 541 Personnel des services de protection et de sécurité
      - 5411 Pompiers
      - 5412 Agents de police
      - 5413 Gardiens de prison
      - 5414 Agents de sécurité
      - 5419 Personnel des services de protection et de sécurité, non classé ailleurs

- 
- 6 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
    - 61 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale
      - 611 Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures commerciales
        - 6111 Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures de plein champ
        - 6112 Arboriculteurs et ouvriers qualifiés de l'arboriculture
        - 6113 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'horticulture et des pépinières
        - 6114 Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures diversifiées
      - 612 Eleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage commercial et assimilés
        - 6121 Eleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage de bétail
        - 6122 Aviculteurs et ouvriers qualifiés de l'aviculture
        - 6123 Apiculteurs, sériculteurs et ouvriers qualifiés de l'apiculture et de la sériciculture
        - 6129 Eleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage commercial et assimilés, non classés ailleurs
      - 613 Agriculteurs et ouvriers qualifiés des cultures et de l'élevage à but commercial
        - 6130 Agriculteurs et ouvriers qualifiés des cultures et de l'élevage à but commercial
    - 62 Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, de la pêche et de la chasse
      - 621 Professions de la sylviculture et assimilées
        - 6210 Exploitants et ouvriers forestiers
      - 622 Pêcheurs, chasseurs et trappeurs
        - 6221 Aquaculteurs et ouvriers de l'aquaculture
        - 6222 Pêcheurs de la pêche côtière et en eaux intérieures
        - 6223 Pêcheurs de la pêche en haute mer
        - 6224 Chasseurs et trappeurs
    - 63 Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs de subsistance
      - 631 Agriculteurs, subsistance
        - 6310 Agriculteurs, subsistance
      - 632 Eleveurs de bétail, subsistance
        - 6320 Eleveurs de bétail, subsistance

- 
- 633 Agriculteurs et éleveurs, subsistance
    - 6330 Agriculteurs et éleveurs, subsistance
  - 634 Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et cueilleurs, subsistance
    - 6340 Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et cueilleurs, subsistance
  - 7 Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
    - 71 Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens
      - 711 Métiers qualifiés du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés
        - 7111 Constructeurs de maisons
        - 7112 Maçons
        - 7113 Fendeurs et tailleurs de pierre
        - 7114 Constructeurs en béton armé, maçons ragréeurs et assimilés
        - 7115 Charpentiers en bois et menuisiers du bâtiment
        - 7119 Métiers qualifiés du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés non classés ailleurs
      - 712 Métiers qualifiés du bâtiment (finitions) et assimilés
        - 7121 Couvreurs et zingueurs
        - 7122 Poseurs de revêtements de sol et carreleurs
        - 7123 Plâtriers
        - 7124 Monteurs en isolation thermique et acoustique
        - 7125 Vitriers
        - 7126 Plombiers et tuyauteurs
        - 7127 Mécaniciens-installateurs réfrigération et climatisation
      - 713 Ouvriers peintres, ravaleurs de façades et assimilés
        - 7131 Peintres en bâtiment et poseurs de papiers peints
        - 7132 Laqueurs, vernisseurs et assimilés
        - 7133 Ravaleurs de façades et ramoneurs
    - 72 Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés
      - 721 Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et assimilés
        - 7211 Mouleurs et noyauteurs de fonderie

- 
- 7212 Soudeurs et oxycoupeurs
  - 7213 Tôliers-chaudronniers
  - 7214 Charpentiers métalliers et monteurs de charpentes métalliques
  - 7215 Gréeurs et épisseurs de câbles
  - 722 Forgerons, outilleurs et assimilés
    - 7221 Forgerons, estampeurs et conducteurs de presses à forger
    - 7222 Outilleurs et assimilés
    - 7223 Régleurs et conducteurs de machines-outils
    - 7224 Meuleurs, polisseurs et affûteurs
  - 723 Mécaniciens et réparateurs de machines
    - 7231 Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur
    - 7232 Mécaniciens et réparateurs de moteurs d'avion
    - 7233 Mécaniciens et réparateurs de machines agricoles et industrielles
    - 7234 Réparateurs de bicyclettes et assimilés
  - 73 Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie
    - 731 Métiers de l'artisanat
      - 7311 Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision
      - 7312 Facteurs et accordeurs d'instruments de musique
      - 7313 Joailliers et orfèvres
      - 7314 Potiers et assimilés (produits céramiques et abrasifs)
      - 7315 Souffleurs, mouleurs, tailleurs, meuleurs et polisseurs de verre
      - 7316 Peintres d'enseignes, peintres-décorateurs et graveurs
      - 7317 Métiers de l'artisanat sur bois et sur des matériaux similaires
      - 7318 Métiers de l'artisanat sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires
      - 7319 Métiers de l'artisanat non classés ailleurs
    - 732 Métiers de l'imprimerie
      - 7321 Compositeurs et préparateurs en forme imprimante et assimilés
      - 7322 Imprimeurs
      - 7323 Relieurs et assimilés

- 
- 74 Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique
    - 741 Installateurs et réparateurs, équipements électriques
      - 7411 Electriciens du bâtiment et assimilés
      - 7412 Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques
      - 7413 Monteurs et réparateurs de lignes électriques
    - 742 Monteurs et réparateurs, électronique et télécommunications
      - 7421 Mécaniciens et réparateurs d'appareils électroniques
      - 7422 Monteurs et réparateurs, technologies de l'information et des communications
  - 75 Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
    - 751 Métiers qualifiés de l'alimentation et assimilés
      - 7511 Bouchers, poissonniers et assimilés
      - 7512 Boulangers, pâtisseries et confiseurs
      - 7513 Fabricants des produits laitiers
      - 7514 Conserveurs de fruits, de légumes et assimilés
      - 7515 Dégustateurs et classeurs de denrées alimentaires et de boissons
      - 7516 Métiers qualifiés de la préparation du tabac et de la fabrication des produits du tabac
    - 752 Métiers qualifiés du traitement du bois, ébénistes et assimilés
      - 7521 Métiers qualifiés du traitement du bois
      - 7522 Ebénistes, menuisiers et assimilés
      - 7523 Régleurs et conducteurs de machines à bois
    - 753 Métiers qualifiés de l'habillement et assimilés
      - 7531 Tailleurs, couturiers, fourreurs, modistes et chapeliers
      - 7532 Métiers qualifiés de la coupe de vêtements et assimilés
      - 7533 Couseurs, brodeurs et assimilés
      - 7534 Tapissiers et assimilés
      - 7535 Tanneurs, peaussiers et mégissiers
      - 7536 Cordonniers et assimilés

- 
- 754 Autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
    - 7541 Scaphandriers et plongeurs
    - 7542 Boutefeux
    - 7543 Classeurs et essayeurs de produits (à l'exception des aliments et des boissons)
    - 7544 Fumigateurs et préposés au contrôle de la vermine et des mauvaises herbes
    - 7549 Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat non classés ailleurs
  - 8 Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage
    - 81 Conducteurs de machines et d'installations fixes
      - 811 Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux
        - 8111 Mineurs et conducteurs d'installations de mine
        - 8112 Conducteurs d'installations de préparation des minerais et de la roche
        - 8113 Foreurs, sondeurs de puits et assimilés
        - 8114 Conducteurs de machines à fabriquer du ciment, de la pierre et d'autres produits minéraux
      - 812 Conducteurs d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux
        - 8121 Conducteurs d'installations de transformation et de traitement des métaux
        - 8122 Conducteurs d'installations de traitement superficiel des métaux
      - 813 Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques et photographiques
        - 8131 Conducteurs d'installations et de machines de traitement chimique
        - 8132 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits photographiques
      - 814 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques et en papeterie
        - 8141 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en caoutchouc
        - 8142 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en matières plastiques
        - 8143 Conducteurs de machines de papeterie

- 
- 815 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir
    - 8151 Conducteurs de machines à préparer les fibres, à filer et à bobiner
    - 8152 Conducteurs de métiers mécaniques à tisser et à tricoter
    - 8153 Conducteurs de machines à coudre
    - 8154 Conducteurs de machines à blanchir, à teindre et à nettoyer les tissus
    - 8155 Conducteurs de machines à préparer les fourrures et le cuir
    - 8156 Conducteurs de machines pour la fabrication des chaussures et assimilés
    - 8157 Conducteurs de machines de blanchisserie
    - 8159 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir, non classés ailleurs
  - 816 Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes
    - 8160 Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes
  - 817 Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et pour le travail du bois
    - 8171 Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et de la pâte à papier
    - 8172 Conducteurs d'installations pour le travail du bois
  - 818 Autres conducteurs de machines et d'installations fixes
    - 8181 Conducteurs d'installations de verrerie et de céramique
    - 8182 Chauffeurs de machines à vapeur et de chaudières
    - 8183 Conducteurs de machines d'emballage, d'embouteillage et d'étiquetage
    - 8189 Conducteurs de machines et d'installations fixes non classés ailleurs
  - 82 Ouvriers de l'assemblage
    - 821 Ouvriers de l'assemblage
      - 8211 Monteurs en construction mécanique
      - 8212 Monteurs d'appareils électriques et électroniques
      - 8219 Monteurs et assembleurs non classés ailleurs

- 
- 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre
    - 831 Conducteurs de locomotives et assimilés
      - 8311 Conducteurs de locomotives
      - 8312 Serre-freins, aiguilleurs et agents de manœuvre
    - 832 Conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de motocycles
      - 8321 Conducteurs de motocycles
      - 8322 Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles et de camionnettes
    - 833 Conducteurs de poids lourds et d'autobus
      - 8331 Conducteurs d'autobus et de tramways
      - 8332 Conducteurs de poids lourds et de camions
    - 834 Conducteurs de matériels et engins mobiles
      - 8341 Conducteurs d'engins mobiles agricoles et forestiers
      - 8342 Conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires
      - 8343 Conducteurs de grues, d'engins de levage divers et de matériels similaires
      - 8344 Conducteurs de chariots élévateurs
    - 835 Matelots de pont et assimilés
      - 8350 Matelots de pont et assimilés
  - 9 Professions élémentaires
    - 91 Aides de ménage
      - 911 Aides de ménage et agents d'entretien à domicile et dans les hôtels et bureaux
        - 9111 Aides de ménage à domicile
        - 9112 Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements
      - 912 Laveurs de véhicules et de vitres, laveurs de linge et autres nettoyeurs manuels
        - 9121 Laveurs et repasseurs de linge à la main
        - 9122 Laveurs de véhicules
        - 9123 Laveurs de vitres
        - 9129 Autres nettoyeurs



- 
- 92 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture
    - 921 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture
      - 9211 Manœuvres de l'agriculture
      - 9212 Manœuvres de l'élevage
      - 9213 Manœuvres de l'agriculture et de l'élevage
      - 9214 Manœuvres, cultures maraîchères et horticulture
      - 9215 Manœuvres forestiers
      - 9216 Manœuvres pêcheurs et aquaculteurs
  - 93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports
    - 931 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics
      - 9311 Manœuvres des mines et des carrières
      - 9312 Manœuvres de chantier de travaux publics
      - 9313 Manœuvres du bâtiment
    - 932 Manœuvres des industries manufacturières
      - 9321 Emballeurs à la main et autres manœuvres des industries manufacturières
      - 9329 Manœuvres des industries manufacturières non classés ailleurs
    - 933 Manœuvres des transports et de l'entreposage
      - 9331 Conducteurs de véhicules à bras et à pédales
      - 9332 Conducteurs de véhicules et de machines à traction animale
      - 9333 Manutentionnaires
      - 9334 Garnisseurs de rayons
  - 94 Assistants de fabrication de l'alimentation
    - 941 Assistants de fabrication de l'alimentation
      - 9411 Cuisiniers, restauration rapide
      - 9412 Aides de cuisine
  - 95 Vendeurs ambulants et autres travailleurs des petits métiers des rues et assimilés
    - 951 Travailleurs des petits métiers des rues et assimilés
      - 9510 Travailleurs des petits métiers des rues et assimilés

- 
- 952 Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)
    - 9520 Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)
  - 96 Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés
    - 961 Eboueurs
      - 9611 Manœuvres, enlèvement des ordures et matériel recyclable
      - 9612 Trieurs de déchets
      - 9613 Balayeurs et manœuvres assimilés
    - 962 Autres professions élémentaires
      - 9621 Messagers, porteurs de bagages et livreurs de colis
      - 9622 Manœuvres polyvalents
      - 9623 Encaisseurs de distributeurs automatiques à prépaiement et releveurs de compteurs
      - 9624 Porteurs d'eau et ramasseurs de bois de feu
      - 9629 Professions élémentaires non classés ailleurs
  - 0 Professions militaires
    - 01 Officiers des forces armées
      - 011 Officiers des forces armées
        - 0110 Officiers des forces armées
    - 02 Sous-officiers des forces armées
      - 021 Sous-officiers des forces armées
        - 0210 Sous-officiers des forces armées
    - 03 Autres membres des forces armées
      - 031 Autres membres des forces armées
        - 0310 Autres membres des forces armées

---

## Annexe 2

---

### Réunion tripartite d'experts des statistiques du travail: Mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP)

*Genève, 3 – 6 décembre 2007*

#### Liste des participants

##### EXPERTS NOMMES PAR GOUVERNEMENT

###### *Australie*

M. Andrew WOOLLEY  
Assistant Director, Population Statistics Standards  
Australian Bureau of statistics  
Locked Bag 10  
BELCONNEN ACT 2616  
Australie  
Tel.: + 61 2 6252 7073  
E-mail: a.c.woolley@abs.gov.au

###### *Barbade*

M. Antonio THOMPSON  
Assistant Chief Research and Planning Officer  
Ministry of Labour and Civil Service  
Third Floor West  
Warrens Office Complex  
Warrens  
ST. MICHAEL  
Barbade  
Tel.: + 246 310 1421/00  
Fax: + 246 425 0266  
E-mail: athompson@labour.gov.bb

---

## *Botswana*

Mme. Ketso MAKHUMALO  
Principal Statistician and  
Head of Labour and National Accounts  
Central Statistics Office  
Botswana Government  
Private Bag 0024  
GABORONE  
Botswana  
Phone: + 267 367 1300  
Fax: + 267 395 2201  
E-mail: kmakhumalo@gov.bw  
ketsmakhumalo@hotmail.com

## *Canada*

Mme Debra MAIR  
Senior Classification Specialist  
Statistics Canada  
12th Floor, Section A8  
Jean Talon Building, Tunney's Pasture  
OTTAWA, Ontario K1A 0T6  
Canada  
Tel.: + 613 951 2923  
Fax: + 613 951 8578  
E-mail: debra.mair@statcan.ca

## *Chine*

M. Rao, ZHIGANG  
Ministry of Labour and Social Security, prc.  
12, central Hepingli street, Dong cheng,  
BEIJING 100716  
Chine  
Tel.: + 86 10 842 08350  
Fax: + 86 10 842 23393 / 842 28350  
E-mail: raozhigang@molss.gov.cn

## *Colombie*

Mme Martha Helena ARIZA BUITRAGO  
Coordinadora del Grupo de Nomenclaturas y Clasificaciones  
Departamento Administrativo Nacional de Estadística (DANE)  
Carrera 59 No. 26-70  
Interior 1, CAN Edificio DANE  
BOGOTA DC A.A. 80043 Zona Postal 611  
Colombia  
Tel.: + 571 597 83 00 ext: 2511  
E-mail: mharizab@dan.gov.co

---

## *France*

Mme. Cécile BROUSSE  
INSEE  
Employment Unit  
timbre F230  
18 boulevard Adolphe Pinard  
75 675 PARIS  
France  
Tel. : + 33 1 41 17 65 14  
Fax : + 33 1 41 17 61 63  
E-mail : [cecile.brousse@insee.fr](mailto:cecile.brousse@insee.fr)

Conseiller : M. Jérémie TORTERAT  
Chargé d'études  
Département Métiers et qualifications  
Dares-Ministère de l'emploi  
39-42 quai André Citroën  
75015 PARIS cedex 15  
France  
Tel.: + 33 1 44 38 24 31  
E-mail : [jeremie.torterat@dares.travail.gouv.fr](mailto:jeremie.torterat@dares.travail.gouv.fr)

## *Jordanie*

M. Ali MISLEH  
Department of Statistics  
P.O. Box 2015  
AMMAN 11181  
Jordanie  
Tel.: 00 962 6 5300 700  
Fax: 00 962 6 5300 710  
E-mail : [ali@dos.gov.jo](mailto:ali@dos.gov.jo)

## *République de Corée*

M.. Byong-surk HONG  
Assistant Director  
Statistics Policy Division  
Korea National Statistical Office  
Building III  
Government Complex-Daejeon # 920  
DUNSAR-DONG, Seo-gu  
République de Corée  
Tel.: + 82 42 481 2052  
Fax: + 82 42 481 2462  
E-mail: [hongbs@nso.go.kr](mailto:hongbs@nso.go.kr)

---

## *Fédération de Russie*

Dr. Nataliya SOROKINA  
Foundation « Institute of Economy and Social Policy »  
Bolshaya Tulkaya Street, 10/3  
115191 MOSCOW  
Fédération de Russie  
Tel.: + 7 495 737 7217  
Fax: + 7 495 737 7216  
E-mail: Sorokina@inesp.ru

## *Suède*

M. Leif HALDORSON  
Statistics Sweden  
SE-701 89 OREBRO  
Suède  
Tel.: + 46 19 17 6775  
Fax: + 46 19 17 6921  
E-mail: leif.haldorson@scb.se

## *Tanzanie*

M. Ernest K. NDIMBO  
Director of Employment  
Ministry of Labour, Employment and Youth Development  
Employment Department  
P.O. Box 80348  
DAR ES SALAAM  
Tanzania  
Tel.: + 255 22 212 1514 or + 255 754 596 007  
Fax: + 255 22 2112 510 or + 255 22 2125 089  
Email: [lec@raha.com](mailto:lec@raha.com)

## *Tunisie*

M. Habib FOURATI  
Ingénieur Général de la statistique et des études économiques  
Directeur Central des Statistiques Démographiques et Sociales  
Institut National de la Statistique  
70 rue Echem  
1002 TUNIS Bélvédère  
Tunisie  
Tel.: + 00 216 71 846 248  
Fax: + 00 216 71 792 559  
E-mail: habibfourati.ins@mdci.gov.tn

---

## *Royaume-Unie*

M. Derek BIRD  
Head of Classifications and Harmonization Unit  
Room 2.012  
Office for National Statistics  
Government Building  
Cardiff Road  
NEWPORT, NPIO 8XG  
Royaume-Uni  
Tel.: +44 1 633 819 005  
Fax: +44 1 633 812 555  
E-mail: derek.bird@ons.gsi.gov.uk

## *Etats-Unis*

Mme Dixie A. SOMMERS  
Assistant Commissioner  
Office of Occupational Statistics and  
Employment Projections  
US Bureau of Labor Statistics  
2 Massachusetts Ave. NE  
WASHINGTON, DC 20212  
USA  
Tel.: + 1 202 691 5701  
Fax : + 1 202 361 5745  
E-mail: sommers.dixie@bls.gov

## *Uruguay*

Mme. Maria Alejandra VIANA TEMESIO  
Departamento Encuesta de Hogares  
División Socio Demográfica  
Instituto Nacional de Estadísticas de Uruguay  
MONTEVIDEO  
Uruguay  
Tel.: + 598 2 901 4653 or + 598 903 2620  
Fax: + 598 2 901 7074  
E-mail: mviana@ine.gub.uy  
alejandramvt@yahoo.com

---

## EXPERTS NOMMES PAR LES EMPLOYEURS

M. Ayubur Rahman BHUYAN  
Economic Adviser  
Bangladesh Employers Federation  
"Chamber Building" (4th Floor),  
122-124, Motijheel C.A.  
DHAKA-1000  
Bangladesh  
Tel.: + 880 2 814 4156  
Fax: +880 2 956 5212  
E-mail: arbhuyan@yahoo.com

M. Diego COATZ  
Economista  
Centro de Estudios  
Union Industrial Argentina  
Av. De Mayo 1147 – 4 piso  
Ciudad Autonoma de BUENOS AIRES  
Argentine  
Tel.: + 54 11 4124 2395  
Fax: + 54 11 4124 2342  
E-mail: diegoc@uia.org.ar

M. Robert M. GASPEROW  
Construction Labor Research Council  
1750 New York Ave., N.W., West Lobby  
Suite 500  
WASHINGTON D.C. 20006  
Etats-Unis  
Tel.: + 1 202 347 8440  
Fax : + 1 202 347 8442  
E-mail : gasperow@clrc.biz

M. Michael POTTER  
Director, Economics and Taxation  
Australian Chamber of Commerce and Industry  
Commerce House, level 3  
24 Brisbane Ave.  
BARTON ACT 2600  
Australie  
Tel.: + 61 2 6273 2311  
Fax : + 61 6273 3286  
E-mail : Michael.Potter@acci.asn.au



---

M. Elwir THABET  
Board Member  
Jordan Chamber of Industry  
P.O. Box 811986  
AMMAN 11181  
Jordanie  
Tel.: + 962 6 464 2649  
Fax: + 962 6 464 3719  
E-mail: thabet@sabeelco.com

M. Hans-Jürgen VÖLZ  
Adviser  
BDA-Confederation of German Employers Association  
House of German Business  
Breitstrasse 29  
10178 BERLIN  
Allemagne  
Tel.: + 49 30 2033 1957  
Fax : + 49 30 2033 1955  
E-mail : H.Voelz@bda-online.de

---

## EXPERTS NOMMES PAR LES TRAVAILLEURS

M. Peter CONWAY  
Economist  
New Zealand Council of Trade unions  
Te Kauae Kaimahi  
P.O. Box 6645  
WELLINGTON  
Nouvelle Zélande  
Tel.: + 644 80 23 816  
Fax: + 644 385 6051  
E-mail: peterc@nzctu.org.nz

M. Sylvain SCHETAGNE  
Regional Representative  
CLC (Public Service Alliance of Canada)  
3300 Boul. Côte-Vertu  
SAINT LAURENT, Qc  
Canada H4R 2B7  
Tel. : + 1 514 875 7100  
Fax.: + 1 514 875 8399  
E-mail: schetas@psac.com

---

**REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES PRESENTS AUX  
SEANCES**

*Brésil*

Mme Claudia Maria Virgílio DE CARVALHO PAIVA  
Chefe de Divisão  
Ministerio do Trabalho e Emprego  
Divisão da Classificação Brasileira de Ocupações  
Esplanada dos Ministerios  
Bloco "F" sobreloja sala 42  
BRASILIA CEP 70 059 900  
Brésil  
Tel.: + 55 61 3317 6600  
Fax: + 55 61 3317 8240  
E-mail: claudia.paiva@mte.gov.br

*Espagne*

M. José Manuel REYES ANDRES  
Directorate for Statistical Methodology and Techniques  
Instituto Nacional de Estadística  
Paseo de la Castellana, 183  
28046 MADRID  
Espagne  
Tel.: + 34 915 83 01 96  
E-mail: jmreyes@ine.es

---

**REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, DES AGENCES  
SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES OFFICIELLES**

**FAO**

M. Xiaoning GONG  
Statistician  
Statistical Development Service, Statistics Division  
Economic and Social Development Department  
FAO  
Viale della Terza di Caracalla  
00100 ROME  
Italia  
Tel.: +39 06 570 53 895  
Fax: +39) 06 570 55 615  
E-mail: xiaoning.gong@fao.org

***World Health Organisation (WHO)***

Dr. Mario Roberto DAL POZ  
Coordinator  
Human Resources for Health  
World Health Organisation  
Route des Morillons  
1211 GENEVE  
Tel.: +41 22 791 3599  
E-mail: dalpoz@who.int

Mme Teena KUNJUMEN  
Technical Officer  
Human Resources for Health  
World Health Organisation  
Route des Morillons  
1211 GENEVE  
Tel.: + 41 22 791 1404  
E-mail: kunjument@who.int

***United Nations Economic Commission for Africa  
(Uneca)***

Mr. Oumar SARR  
Statistician  
African Centre for Statistics (ACS)  
United Nations Economic Commission for Africa (UNECA)  
P.O. Box 3001  
Addis Ababa  
ETHIOPIE  
Tel.: + 251 11 544 5374  
Fax.: + 251 11 5510389  
E-mail: OSarr@uneca.org  
Oumar\_sarr@yahoo.fr

---

**REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES NON-GOUVERNMENTALES**

*International Organisation of Employers (IOE)*

M. Eric OECHSLIN  
International Organisation of Employers  
26, Chemin de Joinville  
1216 COINTRIN, GENEVE  
Suisse  
Tel.: 022 929 0021  
Fax : 022 929 0000  
E-mail : ioe@ioe-emp.org

*Eurostat*

Mme Ana FRANCO  
EUROSTAT  
European Commission  
Rue Alcide de Gasperi  
Building BECH/Office B2/392  
L-2920 LUXEMBOURG  
Luxembourg  
E-mail: ana.franco@ec.europa.eu

**Secretariat du BIT**

Sylvester Young  
David Hunter  
Ralf Hussmans  
Adriana Mata Greenwood  
Eivind Hoffmann  
Carole Antiochus  
David Bescond  
Igor Chernyshev  
Harvey Clavien  
Patrick Cornu  
Célia Gondrand  
Messaoud Hammouya  
Le Anh Hua  
Sophie Lawrence  
Valentina Stoevska  
Christophe Vittorelli